

Les problèmes graves de santé mentale chez les délinquantes : Enquête comparative (R-46, 1996)

L'étude s'est concentrée sur un échantillon de 76 femmes purgeant une peine fédérale à la Prison des femmes de Kingston, en Ontario, en 1989. Chacune d'elles a accepté de participer à l'étude et a répondu à un questionnaire objectif sur la santé mentale au cours de son incarcération. Pour évaluer la santé mentale, les chercheurs ont utilisé la version III-A du questionnaire intitulé *Diagnostic Interview Schedule* (DIS).

Les délinquantes souffrant de graves problèmes de santé mentale ont été comparées avec les autres délinquantes quant à leurs caractéristiques, à leurs antécédents criminels, à leur adaptation au milieu carcéral et à l'issue de leur mise en liberté.

Un examen des résultats de recherches sur l'issue de la mise en liberté chez les délinquantes ayant des troubles mentaux permet de constater qu'ils dépendent en partie de la façon dont les chercheurs définissent les troubles mentaux et la récidive. Cette recherche visait principalement à déterminer si la présence de troubles mentaux graves pouvait aider à prévoir l'issue de la mise en liberté. Il était attendu que la modification des définitions opérationnelles des troubles mentaux et de la récidive produise des résultats différents.

La collecte des données a été effectuée en quatre étapes. Pour la première étape, des données sur la santé mentale ont été recueillies auprès des délinquantes incarcérées à la Prison des femmes en 1989. Un manuel de codage complet a ensuite été préparé pour les deuxième, troisième et quatrième étapes de l'étude. Cela comprenait la collecte des données sur les antécédents criminels et de l'information relative à la gestion des cas et contenue dans les dossiers (comme des données démographiques et les caractéristiques des délinquantes), des données sur l'adaptation au milieu carcéral et sur le rendement lors de la participation à des programmes, et enfin des données sur l'issue de la mise en liberté.

Les délinquantes ont été suivies à partir de leur première mise en liberté après l'entrevue (septembre 1989) jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1995. Parmi les 76 délinquantes qui ont participé à l'entrevue du DIS, dix n'avaient pas été mises en liberté à cette date.

L'étude n'a pas trouvé de différences significatives entre les deux groupes de délinquantes, malgré le fait que toutes ces délinquantes aient différents antécédents criminels et que les délinquantes ayant un problème grave de santé mentale aient commis un plus grand nombre d'infractions avec violence. L'étude présente également des résultats comparatifs croisés d'études semblables entre les délinquants et les délinquantes.